

Le chef de l'opposition a dit que le gouvernement est connu pour sa diplomatie silencieuse. Je trouve le qualificatif approprié. Pour ce qui est de la diplomatie, le gouvernement a refusé de prendre position sur le plan national et international.

● (1552)

Lorsque j'ai lancé pour la première fois au Parlement l'idée d'une Déclaration canadienne des droits, les ministériels ont approuvé mes objectifs. Mais ils se sont contentés de belles paroles. Il a fallu des années et des années avant qu'on prenne des mesures. S'il n'y avait pas eu de changement de gouvernement en 1957, les Canadiens ne jouiraient toujours pas des libertés prévues dans la Déclaration des droits adoptée par le Parlement.

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: Ils se sont contentés d'approuver cette idée, mais c'est tout. Monsieur l'Orateur, je ne suis pas ici pour me vanter, mais au cours des années—et j'ai été appelé à plaider bien souvent chaque année—je n'ai jamais fait payer un Indien s'il avait une juste cause, et si des personnes d'origine raciale différente étaient victimes d'une injustice, j'acceptais toujours de plaider pour elles.

Pour ce qui est du français, on oublie parfois que j'ai obtenu au Québec plus d'appui qu'aucun chef conservateur n'en avait reçu depuis Macdonald. C'est la position que j'avais adoptée en 1921 qui m'a valu l'appui des francophones. J'étais alors jeune avocat, et on m'a demandé d'interjeter appel d'une ordonnance rendue lors du procès de deux commissaires scolaires canadiens français, Boutin et Ethier, accusés d'avoir autorisé l'enseignement du français au-delà des limites permises par la loi. Tout le monde savait que je visais le Parlement. Mes amis sont venus me dire: si tu les défends, n'espère jamais pouvoir te rendre au Parlement. Et ils ont failli avoir raison. Ils ont eu raison quatre fois de suite. Le cas de Boutin et Ethier n'est pas le fruit de mon imagination, monsieur l'Orateur. On le retrouvera dans les rapports juridiques de 1921. J'ai accepté de défendre cette cause et finalement l'appel a été reçu. Depuis lors, au cours des années, les Canadiens français de l'Ouest du pays n'ont pas oublié que lorsque la loi était contre eux c'est un avocat de la petite ville de Wellkum qui a défendu leur appel. Autrement dit, comme je croyais en la liberté et la sauvegarde des principes de notre constitution sans lesquels le Canada ne peut survivre, j'ai accepté de me faire l'avocat des causes populaires.

Le chef de l'Opposition a mentionné le Parlement en passant. Monsieur l'Orateur, ce n'est pas là le Parlement que j'ai connu en 1940, pendant la guerre. Mackenzie King était alors premier ministre. Je dois dire d'ailleurs que c'est mon père qui lui a appris à lire.

Des voix: Oh, oh!

M. Diefenbaker: Je pense que mon père était la seule personne au Canada à qui Mackenzie King, étant premier ministre, ait demandé: «Comment vous appellerez-vous, maintenant?» Et mon père a répondu: «Appelez-moi Willie». Mais je tiens à bien faire remarquer que ce n'est pas le fils de Willie qui a dit cela. Mon père se prénommaient Willie. Mackenzie

Droits de la personne

King insistait pour le maintien des traditions parlementaires. Nous n'avions pas à l'époque la climatisation. Il y a bien eu de timides tentatives de réfrigération de l'air. Et en cette saison, la fin mai et le début juin, quand M. Mackenzie King avait décidé que le Parlement avait assez siégé, même ce matériel de réfrigération d'air était arrêté. La température montait donc en flèche. Il savait comment s'y prendre pour obtenir des résultats.

M. MacEachen: J'en prends bonne note!

M. Diefenbaker: Cela n'était pas dit à l'intention du vice-premier ministre (M. MacEachen), parce qu'il est déjà assez astucieux. En écoutant sa motion d'aujourd'hui, j'ai compris qu'il avait hérité en partie de la remarquable sagacité politique de M. King.

Pour une raison que j'ignore, le premier ministre (M. Trudeau) semble avoir en horreur de permettre au Parlement de se pencher sur les cruautés diaboliques qui ont été et qui sont aujourd'hui même perpétrées en Europe sur les peuples captifs d'Europe.

D'où me vient cette affection que j'ai pour les personnes d'origine ukrainienne? De mon enfance sur la ferme, où nous étions entourés d'immigrants ukrainiens, hongrois, polonais. Je me suis pris pour eux d'une affection que les années n'ont pas entamée.

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: Vous parlez de liberté internationale. Eh bien, je vais vous en donner quelques exemples. A l'égard de la conférence de 1975 dont a parlé le chef de l'opposition, la Conférence d'Helsinki, je désirais que le Parlement prenne position. Est-ce qu'il va le faire? Aussi longtemps que nous aurons un gouvernement libéral de la trempe de celui d'aujourd'hui, et en dépit des pires injustices, chaque fois qu'une motion est présentée au titre de l'article 43, il semble qu'un ou deux députés d'en face ont la qualité de *persona designata*. Il y a par exemple, le député de Pontiac (M. Lefebvre). Assis derrière le whip du parti libéral, il lance le «Non» fatidique, de sa voix grinçante, et la discussion est terminée. Un disque ferait beaucoup mieux l'affaire, le whip libéral devrait le comprendre.

Ce que je dis, c'est que le Parlement a été émasculé. Voyez le *Feuilleton*. Il contient mille questions restées sans réponse. Je dis cela au jugé, en chiffres ronds. Si l'on pose une question à laquelle le gouvernement ne veut pas répondre, elle mourra simplement au *Feuilleton*, quelle que soit la date des élections, le 26 octobre ou plus tard, lorsque le premier ministre aura enfin décidé que la population devrait avoir le droit de faire connaître son opinion.

Qu'en est-il de cette Conférence d'Helsinki? A ce sujet, j'ai été la voix qui crie dans le désert. J'ai dit: c'est mauvais; cela ne signifie rien; c'est dangereux. Cela permettra à l'Union soviétique d'entourer de frontières résultant de la conquête de peuples amoureux de la liberté comme les Ukrainiens, les Baltes et d'autres dont le seul crime est d'oser croire à la liberté.